



12 octobre 2012

Raffinerie Tamoil SA Quatre mesures supplémentaires d'assainissement réalisées

(IVS).- Ce vendredi, le Service cantonal de la protection de l'environnement a constaté que les quatre mesures supplémentaires d'assainissement exigées de Tamoil SA pour le 12 octobre 2012 étaient réalisées. Pour rappel, le 8 octobre 2012, après avoir constaté que 35 des 40 mesures exigées étaient remplies, le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), avait autorisé sous conditions le redémarrage de la raffinerie de Collombey (voir communiqué du 8 octobre 2012). Un deuxième paquet de mesures est prévu en 2013.

Concernant les quatre mesures il s'agit, dans le domaine de la protection des eaux, de la mise en service de l'étape de flottation des eaux usées, de l'unité de stockage des boues de la station d'épuration des eaux (STEP) et du doublement des sondes de contrôle du niveau sur les bassins de la STEP. Au niveau de la protection de l'air, la vanne automatique manquante a été installée.

Désormais, 39 des 40 mesures exigées dans le cadre du premier paquet de mesures d'assainissement sont réalisées et les opérations de redémarrage peuvent se poursuivre. La 40^{ème} mesure du 1^{er} paquet - l'installation d'un 4^{ème} filtre en série sur le réseau « Amine » (réseau servant à récupérer le soufre) - devra être réalisée d'ici au 31 janvier 2013.

L'efficacité des mesures mises en œuvre va être contrôlée au moyen d'analyses aussi bien au niveau des fumées des trois cheminées que des rejets de la STEP. Dans tous les cas, Tamoil SA devra réaliser un deuxième paquet de mesures d'ici la fin de l'arrêt de maintenance prévu en 2013 (voir communiqué du 8 octobre 2012).

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Jacques Melly, chef du DTEE - 027 606 31 00 ou 079 559 66 90 ou Cédric Arnold, chef de Service - 027 606 31 55 ou 079 628 36 02

